

◆ HAMOIS

La Spirale (Natoye) a rouvert ses portes

Le centre des métiers d'art La Spirale à Natoye a rouvert ses portes.

Jusqu'à la fin du mois de novembre, 54 artistes et artisans issus de toute la Wallonie proposeront au public de découvrir leurs dernières créations.

Presque tous les métiers d'art y sont représentés : ébénisterie, sculpture sur bois et sur métal, céramique, vannerie, bijouterie, textile, bronze, papier et reliure, lutherie, tissage, dinanderie... Une nouveauté cette année : le deuxième dimanche du mois, des artistes vont se relayer pour faire partager leur savoir-faire.

Ce dimanche 10 avril, le sculpteur sur pierre et céramiste Guy Deltour (photo ci-dessous), le forgeron Alexandre Buret, le maître verrier Olivier Caucheteux et le fondeur Jean Delcourt ouvriront le bal. Une belle occasion de partager une passion. Dans un autre registre, ce vendredi 8 avril à 20 h, le piano-bar ouvrira ses portes à l'artiste sénégalais Mamadou Drame et à son trio. Ils berceront le public avec leur musique du monde. PAF : 8 € (réservation conseillée).

À noter aussi, le vendredi 15 avril, de 19 à 22 h, une soirée spéciale Togo. L'artiste Koffi Pré, maître dans l'art du batik, animera la soirée. Au programme : présentation du Togo et des projets menés dans le village de Tawa, petite présentation d'objets du Togo et d'Afrique (collection Musée de l'Hermitage à Goesnes), démonstration de la technique du batik, contes africains. PAF : 3 € (les bénéfices seront versés à l'association de l'artiste Koffi Pré pour son village Tawa).



HOUYET

L'éolienne... des enfants taxés

Les coopérateurs de l'éolienne des enfants ne digèrent pas une taxe communale de 12.500 € par an. Leur engin «citoyen» ne rapporte plus rien, selon eux.

● Emmanuel WILPUTTE

En 2006, des parents ont acheté des parts au nom de leurs enfants. Des grands-parents ont fait de même pour leurs petits-enfants. À Finnevaux, au pied de cette éolienne coopérative et citoyenne, baptisée l'éolienne des enfants, une fresque reprend les prénoms des actionnaires. Aujourd'hui, leur enthousiasme s'est transformé en douche froide. En 2015, la Commune d'Houyet a taxé toutes les éoliennes présentes sur son territoire. Y compris la leur. La facture : 12 500 € par an. La même somme que pour des machines plus puissantes. Pas de chance, les autorités locales se basent sur une circulaire ministérielle incluant les tout petits moulins, comme celui-ci, avec d'autres beaucoup plus rentables. Le ministre Furlan a visiblement constaté le problème, il a «rectifié» par une autre circulaire, pour 2016, permettant aux pouvoirs locaux de réduire le taux de taxation pour les «modestes» éoliennes à vocation citoyenne ou éducative. Le collège communal d'Houyet va donc réfléchir à soulager les enfants coopérateurs et les adultes qui les encadrent (lire par ailleurs). Mais le bourgmestre et ses échelons n'y sont pas contraints. Tandis que la réduction éventuelle est laissée à leur appréciation.

Sentiment d'injustice

Lionel Van Rillaer et Jonathan Lisein, respectivement président du conseil d'administration et administrateur délégué de la société coopérative «Allons en Vent», pour la taxe 2015, se sont plaints sans succès auprès du collège communal. D'ici quelques semaines, ils vont introduire une action en annulation de la taxe, devant le tribunal de première instance. Pour les années futures, les deux espèrent que le pouvoir local reverra sa copie, en faveur de l'éolienne des enfants. Pas en réduisant la taxe de 500 €, mais de bien plus. De combien ? Un maximum. Car pour l'heure, à entendre nos interlocuteurs, l'engin producteur d'électricité ne rapporte plus rien, alors que des bénévoles, comme eux, y consacrent beaucoup... d'énergie.

Au fil des années, la situation s'est tendue. Sur un chiffre d'af-

L'ÉOLIENNE DES ENFANTS A ÉTÉ INAUGURÉE EN

2006

ELLE REGROUPE ACTUELLEMENT

950

coopérateurs

fares annuel d'environ 100 000 €, il faut déjà soustraire 55 000 € d'amortissement. «*Désormais, on va être entre 35 000 et 40 000 € de frais opérationnels*», calcule Lionel Van Rillaer. Il conclut : «*On est très mal pris. À la moindre panne, on est dans le rouge*». Et même d'envisager de tout arrêter, de démonter l'éolienne.

Les promoteurs de la SCRL «Allons en Vent» mériteraient-ils un traitement particulier ? En plus de rappeler le caractère «citoyen» de leur démarche, ils soulignent la grande injustice de la situation. «*Les plus grandes unités, en Belgique, sont taxées à 17 500 € par an. Compte tenu de la différence de production, cela leur revient à 1€ par Mgw/h. Pour nous, ça fait 12,5 € par Mgw/h !*». ■



L'administrateur délégué et le président d'Allons en Vent sont dépités.

Une réduction de 50 % ? Peut-être

Pour 2015, pas question de faire marche arrière, nous dit le bourgmestre d'Houyet, Yvan Petit (PS). Les 12 500 € de taxe pour l'éolienne des enfants sont enrôlés. Lui et sa majorité ne voulaient pas, en faisant une exception, que d'autres promoteurs s'engouffrent dans la faille ainsi ouverte. Et pour 2016, vu que le ministre wallon Paul Furlan préconise ceci aux Communes : «*Je vous invite à prévoir des taux inférieurs aux montants recommandés pour les éoliennes de faible puissance à vocation citoyenne ou éducative*» ?

Cette nuance «*permet d'ouvrir la discussion*», commente le mayeur. Mais il exclut d'emblée de supprimer la taxe pour l'éolienne «citoyenne» de Finnevaux. En insistant un peu, on comprend qu'une réduction de moitié est envisageable. «*Mais il faudra consulter, prendre des avis*». Ceci écrit, les responsables d'Allons en Vent estiment que 6 000 €, c'est toujours beaucoup. Dernier point : il ne faudrait pas que la procédure judiciaire de contestation de la taxe 2015, imminente, envenime les relations. ■



Sur une fresque, au pied de l'éolienne, les prénoms des jeunes coopérateurs.